

Faire financer votre formation : est-ce possible ?

Un financement pour qui ?

Quel que soit votre statut :

- salarié, intérimaire, agent de l'État,
- demandeur d'emploi, bénéficiaire des minimas sociaux,
- non salarié : chef d'entreprise, artisan, commerçant, travailleur indépendant, professions libérales,
- étudiants (en BTS et préparation concours C),

vous avez accès à des financements par les organismes dont vous dépendez (employeur, fonds de formation, conseils régionaux, pôle emploi...) sous certaines conditions.

Une formation à distance pourquoi ?

La formation à distance vous offre une grande souplesse pour la réalisation de votre projet de formation en prenant en compte vos contraintes personnelles, professionnelles et matérielles.

Ses avantages :

- répondre à un besoin de formation non satisfait par l'offre locale,
- individualiser les formations selon vos acquis et vos besoins,
- organiser votre travail selon vos disponibilités,
- être accompagné en proximité ou à distance par un tuteur,
- échanger avec les autres inscrits par le biais de forums, des sessions de regroupement,
- réduire les coûts de formation,
- réduire le temps d'absence de votre emploi.

Le financement de quoi ?

Nos formations peuvent vous permettre de bénéficier selon votre situation :

- d'un **congé de formation** réalisé totalement ou partiellement sur le temps de travail,
- d'une **rémunération** pendant votre formation sur le temps de travail,
- d'une **allocation de formation** pour votre formation réalisée hors temps de travail,
- d'une **prise en charge du coût** de la formation réalisée sur ou hors temps de travail,
- d'un **remboursement des frais** de formation (transport, hébergement, repas),
- de **bourses** d'enseignement supérieur.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter un conseil personnalisé et des informations détaillées afin de vous permettre de réaliser vos démarches auprès des financeurs et vous aider à constituer votre dossier.

N'hésitez pas à nous contacter !